



3 Exemplaires papier à fournir

Partie réservée à l'administration :

Date de réception :

Numéro de dossier :

Demande de changement d'usage d'un local d'habitation

Art. L.631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'habitation (CCH)

Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné fera l'objet d'une demande de pièces complémentaires dès le premier mois.

Le délai d'instruction du changement d'usage est de 2 mois à compter de la réception d'un dossier complet.

A noter : un formulaire est à déposer par local et par bénéficiaire.

I. Local objet du changement d'usage

Adresse :à Vincennes

Code postal : Ville :

Bâtiment : Escalier :

Etage : Porte : N° Lot : ...

Référence cadastrale : Section : Parcelle :

Surface totale habitable :

Nombre de pièces principales (hors cuisine et SDB) :

Dans le cas de l'installation d'une activité professionnelle libérale réglementée :

Si une seule partie de ce local est concernée, superficie de(s) la pièce(s) concernée(s) :

Activité prévue dans le local (cochez la case correspondante) :

Installation d'une activité professionnelle libérale réglementée

Mise en location saisonnière d'une résidence secondaire

Le local est-il situé dans une copropriété : oui non

Dans le cas d'une copropriété :

Précisez si le règlement de copropriété s'oppose à l'installation de l'activité professionnelle ou la mise en location saisonnière du local : oui non

II. Situation du demandeur

Qualité du demandeur (cochez la case correspondante) :

propriétaire. Dans ce cas, veuillez préciser la date d'acquisition du bien :

locataire ou occupant à titre gratuit. Vous devrez fournir l'accord du propriétaire du bien.

bénéficiaire d'une promesse de vente. Dans ce cas, veuillez préciser la date de signature d'achat envisagée :

Vous êtes une personne physique : Mme M.

Nom : Prénom:
Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :
Courriel :

Vous êtes une personne morale :

Dénomination :
SIRET :
Adresse du siège social :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :

III. Si demande de changement d'usage concerne la mise en location saisonnière d'une durée de location supérieure à 120 jours par an
(*cochez la case correspondante*)

A noter : L'autorisation est accordée, pour une durée de deux ans renouvelables après dépôt d'une nouvelle demande.

Je déclare sur l'honneur le nombre de logements à Vincennes en locations de courte durée dont je suis propriétaire :

J'atteste sur l'honneur que le logement objet de la présente demande est un logement décent tel que défini par le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002.

J'atteste sur l'honneur que le logement objet de la présente demande n'appartient pas à un organisme d'habitation à loyer modéré, résidence étudiante ou résidence pour personnes âgées.

J'atteste sur l'honneur que le logement objet de la présente demande ne fait pas l'objet d'un conventionnement en application de l'article L.351-2 et l'article R.321-23 du CCH.

J'atteste sur l'honneur que le logement objet de la présente demande ne fait pas l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril.

RAPPEL : la compensation par un logement de surface au moins équivalente sur le territoire de la commune est obligatoire si vous vous trouvez dans un des cas suivants :

- A partir du troisième bien meublé si le demandeur est un particulier
- A partir du premier bien meublé si le demandeur est une personne morale

Si l'obligation de fournir un logement en compensation s'impose, vous devez préciser les informations suivantes :

Description du local d'habitation proposé en compensation :

Adresse :à Vincennes
..... Bâtiment:
Etage : Porte : N° Lot :
Référence cadastrale : Section : Parcelle :
Surface totale habitable:

Nombre de pièces principales (hors cuisine et SDB) :

Je déclare exacts tous les renseignements fournis ci-dessus.

Fait à le

SIGNATURE

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

Pour toute demande de changement d'usage :

- Note de présentation du projet.
- Plan de l'état actuel avec mention des surfaces habitables et identification de l'espace transformé (si occupation mixte).
- Titre d'occupation ou attestation de propriété du demandeur, ou promesse d'achat.
- Pour toute personne morale : copie des statuts ou extrait de Kbis à jour.
- Diagnostic de Performance Energétique (DPE).
- Pour toute demande de changement d'usage d'un logement en meublé de tourisme : Document écrit confirmant l'information faite auprès du syndic que ce dernier devra inscrire un point d'information sur les meublés de tourisme à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des copropriétaires conformément aux dispositions de l'article 9-2 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965.
- Autorisation écrite du syndic pour le changement d'usage demandé.

⇒ **Pièce supplémentaire, si la demande de changement concerne la mise en location saisonnière de plus de 120 jours par an :**

- Information donnée par le syndic sur le pourcentage de logements déjà affecté à la location meublée de tourisme dans la copropriété.

⇒ **Pièces supplémentaires, si la demande de changement concerne la mise en location saisonnière qui nécessite de fournir un logement en compensation :**

- Copie de l'autorisation d'urbanisme de changement de destination du logement créé en compensation.
- Plan et état des surfaces de l'état actuel du local.
- Copie de l'acte de propriété ou attestation de mise à disposition de compensation (titre de compensation)
- Copie de toute preuve concernant l'affectation des locaux en 1970 et de toute décision éventuelle d'urbanisme intervenue après 1970, accompagnée d'une étude et d'une synthèse des pièces présentées pour justifier l'usage autre que l'habitation.

⇒ Pièce supplémentaire si votre demande concerne l'installation d'une activité professionnelle libérale réglementée :

- Fournir la déclaration pour le calcul de la taxe relative à la création de bureaux et locaux commerciaux en Ile de France, que vous pouvez télécharger (cerfa n°N° 14600*01) vers le lien suivant : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14600.do